Pictogrammes adhésifs Protection respiratoire M017 – ISO 7010

Référence : A2181806



DESCRIPTION :

- **Pictogramme adhésif M017 « Protection des voies respiratoires obligatoire »**, conforme à la norme NF EN ISO 7010.
- Signale les zones où le **port d'une protection respiratoire est obligatoire**.
- Disponible en **3 diamètres : Ø 25, Ø 50 et Ø 100 mm** selon l'emplacement et la visibilité recherchée.
- Fabriqué en **vinyle adhésif** avec fixation permanente pour une pose rapide.
- Adapté à la **signalisation EPI** dans les ateliers, sites industriels et zones exposées à un risque respiratoire.



INFORMATION PRODUIT

Rouleau de pictogrammes adhésifs M017 « Protection des voies respiratoires obligatoire »

Indiquez clairement les zones où le **port d'une protection des voies respiratoires est obligatoire** avec ce rouleau de **pictogrammes adhésifs M017**, conformes à la norme **NF EN ISO 7010**. Ce pictogramme d'obligation permet d'informer les travailleurs et intervenants qu'un équipement de protection respiratoire doit être porté dans la zone concernée.

Réalisés en **vinyle adhésif**, ces autocollants de sécurité sont disponibles en **Ø 25, Ø 50 et Ø 100 mm** afin d'adapter la signalisation au support, à l'emplacement et aux conditions de visibilité.

Où apposer le pictogramme M017 ?

Le pictogramme **M017 « Protection des voies respiratoires obligatoire »** est destiné aux zones dans lesquelles le port d'un équipement de protection respiratoire est requis.

Il peut notamment être installé :

- À l'entrée des **zones nécessitant une protection respiratoire** ;
- Dans les ateliers et **environnements industriels** concernés ;
- À proximité des postes de travail pour lesquels une protection des voies respiratoires est imposée ;
- Sur certains équipements, accès ou installations nécessitant une **signalisation EPI** spécifique.

Le pictogramme doit être positionné de manière visible avant l'accès à la zone concernée. Il matérialise l'obligation de porter une protection respiratoire mais ne détermine pas, à lui seul, le type d'équipement à utiliser.

Caractéristiques du pictogramme adhésif M017

- **Signification :** Protection des voies respiratoires obligatoire
- **Code :** M017
- **Norme :** NF EN ISO 7010
- **Type :** pictogramme d'obligation
- **Support :** vinyle adhésif
- **Forme :** ronde
- **Couleurs :** pictogramme blanc sur fond bleu
- **Diamètres disponibles :** Ø 25, Ø 50 et Ø 100 mm
- **Fixation :** adhésif permanent
- **Conditionnement :** rouleau
- **Usage :** intérieur

Quel format de pictogramme Protection respiratoire choisir ?

Le **pictogramme M017** est disponible en trois diamètres :

- **Ø 25 mm** pour les petites surfaces et une observation rapprochée ;
- **Ø 50 mm** pour un format intermédiaire adapté à de nombreux équipements et accès ;
- **Ø 100 mm** lorsque la signalisation doit être plus facilement identifiable à distance.

Le choix de la taille doit notamment tenir compte de la **distance d'observation**, de l'emplacement du pictogramme et des conditions de visibilité.

Les avantages du rouleau de pictogrammes M017

Une signalisation EPI normalisée : le pictogramme M017 permet d'identifier l'obligation de porter une protection des voies respiratoires selon la norme NF EN ISO 7010.

Trois formats disponibles : les diamètres **25, 50 et 100 mm** permettent d'adapter l'autocollant de sécurité à différents supports et emplacements.

Une pose rapide : le vinyle autocollant avec adhésif permanent permet une application directe sur une surface propre, sèche et adaptée.

Un conditionnement pratique : le format en rouleau facilite le stockage et le déploiement d'une signalisation homogène sur plusieurs postes ou zones de travail.

correspond au pictogramme indiquant que la **protection des voies respiratoires est obligatoire**.

Cet **autocollant de signalisation EPI** permet donc d'identifier immédiatement l'obligation avant l'accès à la zone concernée.

Le pictogramme ne précise toutefois pas le type de protection respiratoire nécessaire. Le choix de l'EPI doit être réalisé en fonction des **risques identifiés au poste de travail** et des mesures de prévention définies pour l'activité.

Découvrez également notre gamme de signalétique EPI et notre signalétique pour l'industrie.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A2181806 Diamètre - 25 mm

Réf. A2181906 Diamètre - 50 mm

Réf. A2182006 Diamètre - 100 mm